

Séance du 7 février 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de MORIZES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle CHOVIN, Maire.

Présents : CHOVIN Michèle, CORRIOLS Philippe, BOUQUET Alain, DEZELLIS Yannick, BERNEDE Laurent, BORDAS Stéphanie, CERTAIN Sylviane, TARTAGLINO Nathalie, DUBOURG Isabelle, VASSEUR Patrick, LELEU Olivier.

Absents excusés : RUINIER Francis, BERNADOU Coralie, GENESTAL Anthony, TOULAT Vincent.

Madame Le Maire demande si aucune opposition ou rectification n'est à faire sur le compte rendu du dernier conseil.

Aucune rectification n'est à faire.

Point sur les travaux urgents restant à réaliser

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs travaux prévus au budget 2021 doivent être terminés ou réalisés :

- le garde-corps devant la mairie est terminé. Il sera payé sur le budget 2022.
- la place du foyer rural
- la place du presbytère
- l'installation des panneaux photovoltaïques
- le collecteur à Labarthe
- l'éclairage des terrains de pétanque
- l'éclairage du foyer rural

Madame le Maire rappelle également qu'il est urgent de changer le chauffeau des vestiaires de football. Il n'y a plus d'eau chaude et les joueurs ne peuvent pas utiliser les vestiaires. La vingtaine de vétérans utilise actuellement le stade de Camiran mais aimerait revenir à Morizès. Les 52 enfants de l'école de football ne peuvent pas se doucher.

Plusieurs devis ont été demandés pour changer ce chauffeau. Le conseil municipal, après avoir étudié les devis, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise RIGO : 6 731 € HT.

D'autres travaux seront à prévoir : le plancher du hangar de Labarthe, la toiture de l'atelier...

Demande de la D.E.T.R. – Travaux de couverture de la maison des associations

Madame le Maire rappelle à son conseil municipal que la toiture de la maison des associations est en très mauvais état et que des gouttières commencent à apparaître.

Il est nécessaire de refaire la couverture de ce bâtiment afin que les associations puissent continuer à se réunir dans ce lieu.

Des devis ont été demandés pour ces travaux. Le conseil municipal étudie les devis proposés.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 44 488.74 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter l'octroi de la D.E.T.R. auprès de Madame la Préfète au taux de 35 % du montant des travaux hors taxes plafonné à 500 000 €, pour financer ces travaux.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

DETR :	15 571.06 €
Autofinancement :	28 917.68 €
Total HT :	44 488.74 €

Le conseil municipal charge Madame le Maire de présenter le dossier complet auprès de Madame la Préfète, direction des relations financières.

Demande d'aide financière dans le cadre de la D.S.I.L. – Rénovation de l'éclairage public

Madame le Maire rappelle à son conseil municipal que le réseau et les équipements d'éclairage public de la commune sont vétustes et entraînent une surconsommation et un surcout de l'entretien.

Le SDEEG a réalisé une étude sur le réseau d'éclairage public de la commune. En rénover ce réseau en éclairage led, la commune ferait une économie d'énergie de 10 283 kWh/an et une économie financière de 2 010 € / an.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 40 058.08 € HT.

En investissant dans la rénovation totale de l'éclairage public, le conseil municipal réduirait les coûts et préserverait l'environnement.

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter l'octroi de la D.S.I.L. auprès de Madame la Préfète au taux de 50 % du montant des travaux hors taxes, pour financer ces travaux.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

SDEEG :	8 011.62 €
DSIL :	20 059.04 €
Emprunt :	12 017.42 €
Total HT :	40 058.08 €

Le conseil municipal charge Madame le Maire de présenter le dossier complet auprès de Madame La Préfète, direction des relations financières.

Demande d'aide financière au SDEEG au titre du 20 % de l'éclairage public.

Madame le Maire rappelle à son conseil municipal que le réseau et les équipements d'éclairage public de la commune sont vétustes et entraînent une surconsommation et un surcout de l'entretien.

Le SDEEG a réalisé une étude sur le réseau d'éclairage public de la commune. En rénover ce réseau en éclairage led, la commune ferait une économie d'énergie de 10 283 kWh/an et une économie financière de 2 010 € / an.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 40 058.08 € HT.

En investissant dans la rénovation totale de l'éclairage public, le conseil municipal réduirait les coûts et préserverait l'environnement.

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter une aide financière auprès du SDEEG au taux de 20 % du montant des travaux hors taxes pour financer ces travaux.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

SDEEG :	8 011.62 €
DSIL :	20 059.04 €
Emprunt :	12 017.42 €
Total HT :	40 058.08 €

Le conseil municipal charge Madame le Maire de présenter le dossier complet auprès du SDEEG.

Des renseignements seront pris auprès de l'ADEME, afin de savoir si la commune peut bénéficier d'autres aides.

Questions diverses

-Le conseil municipal envisage d'acheter un broyeur de branches. Il serait mis à disposition des habitants de Morizès. Des devis doivent être demandés et le conseil municipal doit réfléchir aux conditions d'utilisation du matériel.

-Madame le Maire s'interroge sur le maintien du repas communal le 20 mars. Le conseil municipal décide de maintenir le repas communal au 20 mars et d'inviter les personnes de Morizès de plus de 60 ans dans l'année.

-Philippe CORRIOLS fait le point sur l'avancement du recensement et invite les membres du conseil à signaler autour d'eux l'importance de répondre rapidement au questionnaire.

-Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

-Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

